

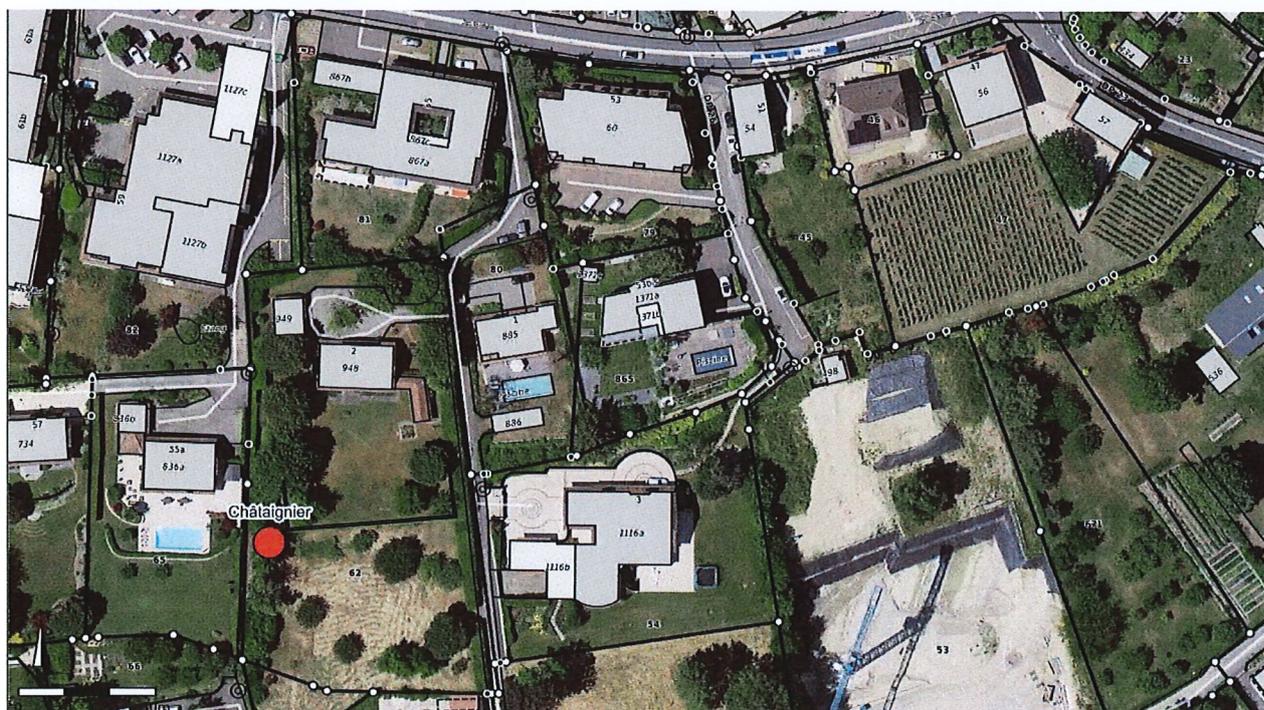


St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

affiché du 11 au 30 juillet 2024

Adresse : Chemin des Grandes-Vignes 2
N° parcelle : 62
Propriétaire : Jaqueline Demaurex
Genre d'arbre : **1 Castanea sativa (Châtaignier)**
Motif de la requête : Arbre sec
Compensation demandée : Oui
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 30 juillet 2024.



Demande d'autorisation d'abattage

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : Demaux Jacqueline
Adresse : Ch. des Grandes - Vignes 2 Parcelle n° : 62
Tél : Mail : demaux.1025@bluewin.ch
Nom de l'entreprise en charge des travaux : La Bène Saison Sàrl
Tél : 078 / 872 59 54 Mail : labenesaison@bluewin.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

| Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande : | | | | | | |
|--|--------|-------------|-----------------------------|-------------------|-----------|---------------|
| *N° sur plan | Nombre | Essence | Diamètre en cm (art. 2 RPA) | Hauteur en mètres | Âge (ans) | Etat de santé |
| 1 | 1. | Chataignier | 60 | 10 | | sec |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : Arbre sec, mort ; sécurité
il est à côté d'un chemin d'accès au Lac

Plantation compensatoire : OUI Essence(s) proposée(s) : Chataignier
 NON (Taxe compensatoire)

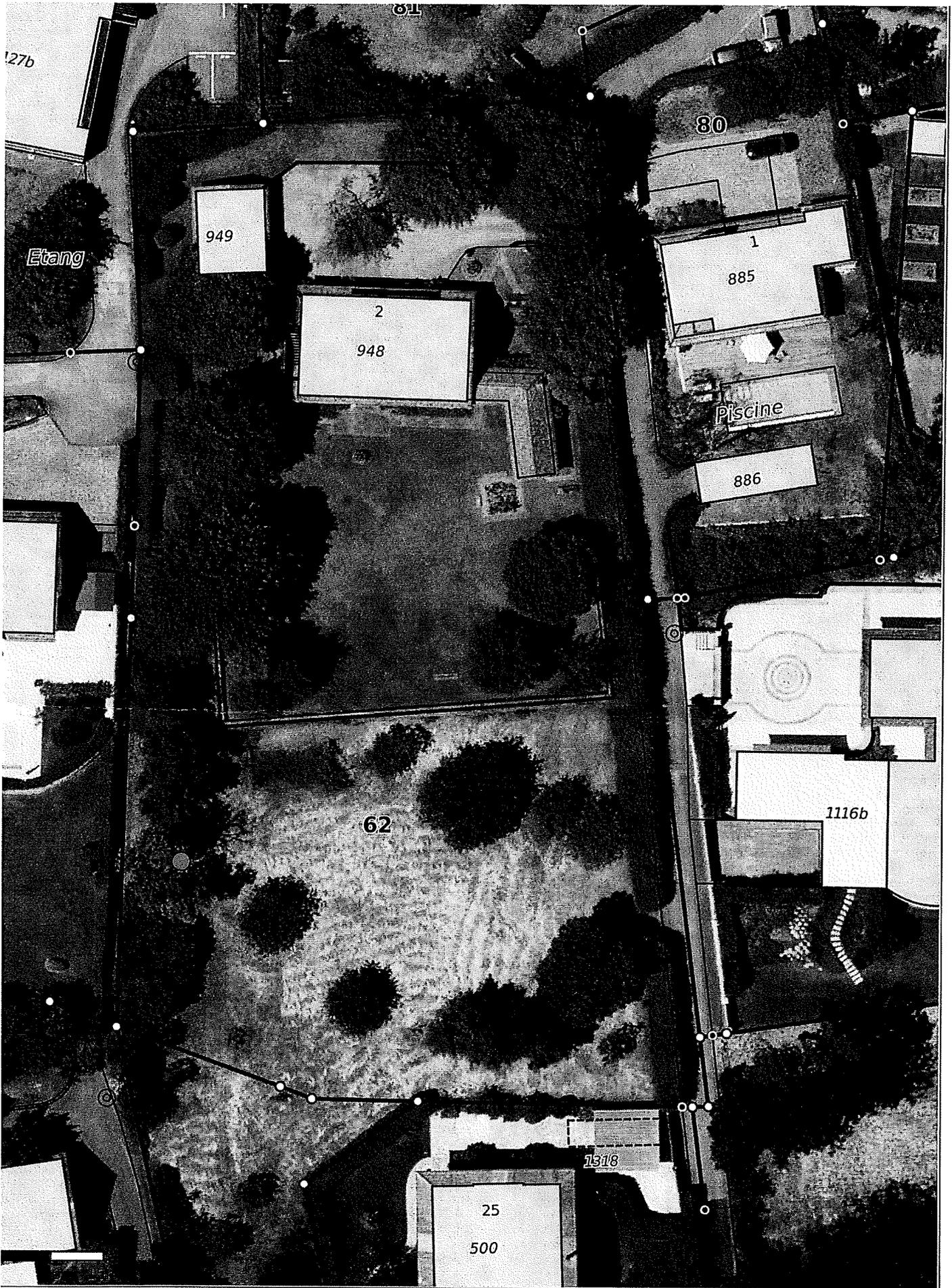
Lieu et date : St-Sulpice Signature du propriétaire :
12.06.24 Nom, prénom du signataire : Jacqueline Demaux

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE TECHNIQUE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : positif négatif Expertise du : - 5 JUL. 2024
Mis à l'enquête : du 11 JUL. 2024 au 30 JUL. 2024
Contrôle de la plantation le :



Commune de Saint-Sulpice
Outil cartographique

geocommunes
Partenaire et développeur : BBHN SA

Echelle 1: 500

Imprimé, le 12.06.2024 11:21

Les informations de ce document sont à caractère public. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie n'est donnée sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. La position des conduites est à vérifier par sondage.

© Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo



Méthodes, techniques d'analyses

Il existe 3 étapes:

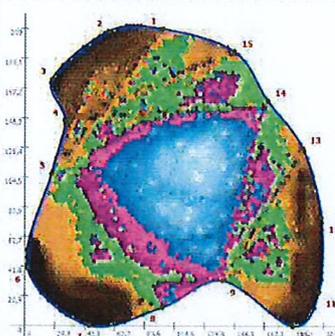
La première étant de trouver les symptômes externes des défauts internes : si l'arbre, la branche, le tronc présentent une fissure, une cavité... Le bois formera une quantité plus importante de matière à l'endroit subissant la charge. Donc, les bosses, renflements et écrasements d'écorces sont des signes extérieurs bien visibles.

La deuxième étape consiste après avoir découvert ces symptômes, à confirmer, à mesurer leur importance, en effectuant une inspection approfondie. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : résistographie, tomographie, test de traction, si cela s'avère être nécessaire.

La troisième étape consiste après avoir mesuré l'importance des défauts, à décider selon des critères précis (qualité du bois, caractéristiques de l'espèce, type de champignon lignivore...) si un danger potentiel est réellement existant. Ceci afin d'éviter des ruptures de branches ou pire de l'arbre dans son entier.

TOMOGRAPHIE :

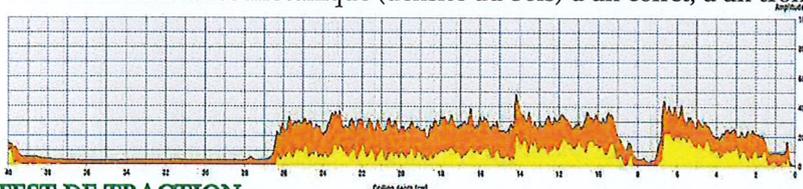
Il s'agit de faire un examen, qui effectue une coupe transversale de l'organe examiné : collet, tronc ou charpentières par le moyen d'ondes sonores. Ce qui nous donnera la densité du bois (donc sa résistance mécanique).



En brun-beige du bois sain
En vert du bois de transition
En violet du bois dégradé
En bleu du bois très dégradé
En bleu ciel cavité en formation

RESISTOGRAPHIE :

Etude de la résistance mécanique (densité du bois) d'un collet, d'un tronc ou de charpentières par perforation.



Présence d'une cavité à partir de 26cm

TEST DE TRACTION :

Il apporte une réponse à la résistance réelle de l'ancrage racinaire et aux éventuels défauts du tronc en cas de cavité.



La traction est exercée à l'aide d'un treuil (env. 1.5 T°).
 Un dynamomètre contrôle en permanence les charges appliquées.

Pour étudier la résistance du tronc, un **élastomètre** mesure en microns (millièmes de mm) la déformation des fibres sous cette charge.
 Pour étudier l'ancrage de l'arbre, un **inclinomètre** fixé au niveau du collet, mesure en centième de degrés l'inclinaison que prend le socle racinaire sous la traction.
 Ces valeurs permettent ensuite de calculer par extrapolation, quelle serait la réaction de l'arbre si la charge d'un ouragan lui était appliquée.
 Soit, un vent de force 12 Beaufort (120km/h)



Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :

Zone 6: couronne, branches, feuilles

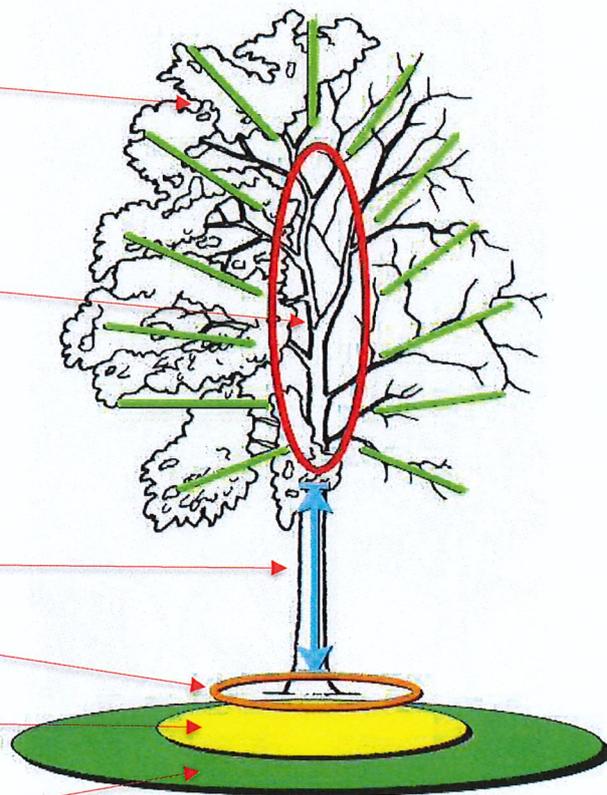
Zone 5: empâtements des charpentières

Zone 4 : tronc, fût

Zone 3: départ du système racinaire, collet

Zone 2: assise racinaire, surface d'ancrage

Zone 1: rhizosphère, volume/surface de nutrition





Définition des symboles (terminologie).

Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

Etat mécanique:

Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

Feuillus:

état physiologique correct



état physiologique affaibli



état physiologique très affaibli



pas de risque mécanique

risque mineur

risque majeur

danger immédiat

Conifères / Symboles:



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

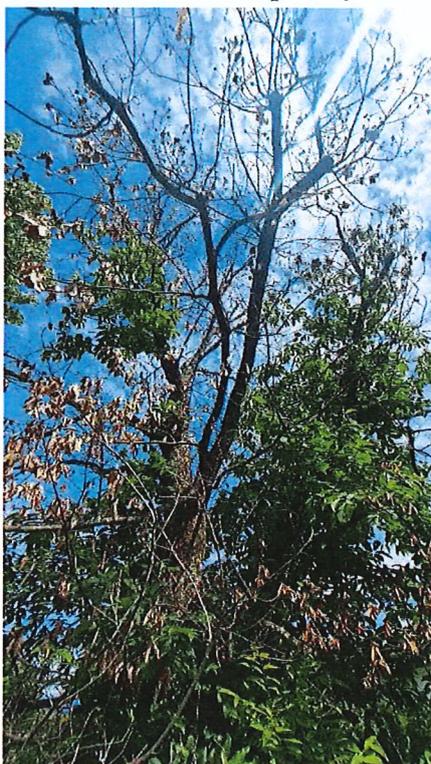
Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

| | |
|-----------------------|--|
| Mandataire / Client : | Commune de St Sulpice, M Dan Rapin |
| Date: | 05/07/24 |
| Essence: | Châtaignier <i>Castanea sativa</i> |
| Lieu: | Ch. des Grandes-Vignes 2 / parcelle 62 |

Analyse physiologique et mécanique



Dépérissement du houppier : partie sommitale desséchée, multiples rejets au collet et sur le tronc.



Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : arbre dépérissant mais présentant une vitalité correcte dans la première partie du houppier.

Peut encore créer une nouvelle couronne plus basse et donc perdurer dans le temps. Situation classique des châtaigniers avec une attaque d'un chancre, celui-ci est une maladie cryptogamique causée par le champignon *Cryphonectria parasitica*. Pas de danger particulier, pas de rupture immédiate du bois mort.

Préconisations : réduire les branches desséchées au niveau du tronc

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 05/07/24

